

Madame Joanna W.-KOWALSKI
Avenue Victor Rousseau, 58

B-1190 BRUXELLES

V/Réf : Station de métro Parc - 2005. Courrier du 07/11/2005
N/Réf. : AVL/cc/BXL-3.1/s.379
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : BRUXELLES. Parc de Bruxelles. Rénovation de la station de métro Parc et adaptation aux personnes à mobilité réduite.
Demande d'avis préalable

En réponse à votre lettre du 7 novembre sous référence, réceptionnée le 9 novembre 2005, nous avons l'honneur de vous informer qu'en sa séance du 9 novembre 2005 et concernant l'objet susmentionné notre Assemblée n'a pas été en mesure d'émettre un avis de principe dans l'état actuel du dossier. Elle s'en explique comme suit.

La demande porte sur la réalisation d'un édicule dans le parc, qui serait implanté à proximité de bouches d'aération actuelles, et abritant un escalier ainsi qu'un ascenseur. Un programme artistique y serait intégré. La demande est documentée par une note explicative, un document A4 avec esquisses de l'édicule, un plan technique des sous-sols établi par l'AED, des photographies du parc et un plan général de celui-ci.

Dans l'état actuel du dossier, l'implantation de l'édicule n'est pas précisée. On peut la déduire des plans de sous-sols dessinés par l'AED, mais ceux-ci mentionnent trois autres interventions très significatives dans le parc qui seraient, selon l'auteur de projet, peut-être abandonnées (au moins pour l'une d'elle ?) ou, en tous cas, non finalisées. La CRMS constate que ces interventions résultent de données techniques et n'ont, à ce stade-ci de l'étude, fait l'objet d'aucune réflexion par rapport au parc classé. Il en va de même pour l'édicule faisant l'objet de la demande : son impact sur le parc n'est pas abordé dans la demande (accès et nouveaux cheminements, perspectives depuis la rue Royale et depuis les allées principales, vue depuis les immeubles situés en vis-à-vis, signalisation, etc.)

Au vu de l'imprécision des données actuelles, la CRMS est dans l'incapacité d'émettre un avis de principe autorisé. Elle remercie le demandeur de l'avoir consultée et, en raison de l'intérêt exceptionnel du parc de Bruxelles, elle demande à la Direction des Monuments et des Sites de prendre rapidement contact avec l'AED pour être associée de près à la réflexion actuelle sur la rénovation de la station de métro. La CRMS offre également son aide pour tenter de réduire à leur plus stricte expression les atteintes au parc de Bruxelles.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. ; A.A.T.L. – D.U.